



Mesdames, Messieurs,

### ***Pourquoi la piscine ne sera pas reconstruite ?***

Pendant le long procès, de 2001 à 2015, les experts judiciaires ont estimés "que les bassins sont en état de ruine"(...), "les dégradations ont pour origine les malfaçons de reprise des eaux de surface"(...), "l'ouvrage est rendu impropre à sa destination"(...), et d'ajouter "la meilleure solution techniquement viable semble être la déconstruction totale des bassins et des plages pour édification d'une nouvelle structure dont le coût est estimé à 1,8 millions d'€uro en 2012" (extrait du rapport d'experts). Travaux auxquels, il faut ajouter la somme d'environ 500.000 € pour la complète réfection des plages et mise aux normes des bâtiments et de surcroît permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, car le site est truffé de marches à l'intérieur comme à l'extérieur.

*(Pour mémoire : sur recommandation de l'expert désigné par le Tribunal, la piscine n'a pu rouvrir ses portes en 2008 et la procédure judiciaire en cours ne permettait pas la mise en œuvre de quelconques mesures conservatoires.)*

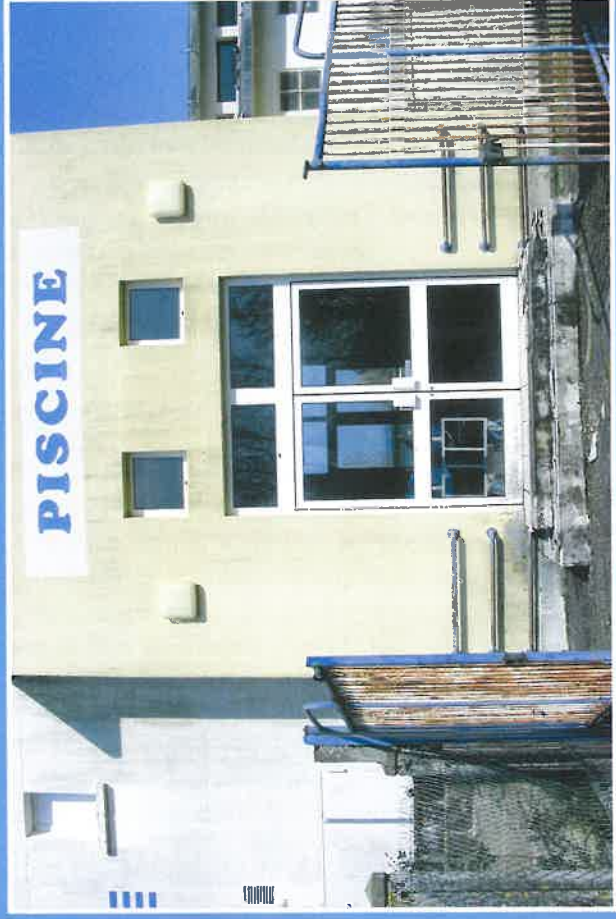
En déduisant l'indemnité de 415.000 € versée par les assurances, la commune aurait dû emprunter 2 millions d'€uros sur vingt-cinq ans. Il faudrait donc trouver 190.000 € de recettes annuelles supplémentaires soit, 110.000 € de remboursement d'emprunt plus 80.000 € de déficit annuel de fonctionnement. Pour information : le déficit de fonctionnement d'une piscine publique de plein air oscille de 70.000 à 100.000 € par an pour une ouverture annuelle d'approximativement 3 mois dans notre région. Ainsi, la commune n'aurait eu d'autre choix que d'augmenter très substantiellement la taxe d'habitation et la taxe foncière, pour un pourcentage global de + 48,65 %.

A titre d'exemple, un couple avec deux enfants, propriétaire d'un bien classé en catégorie ordinaire, qui paie aujourd'hui, sur la part communale une taxe foncière de 324 € l'aurait vu passer à 482 € et sa taxe d'habitation serait passée de 377 € à 560 €, soit une augmentation globale de 341 € par an. \*

**Dans une période où les dotations d'Etat sont de plus en plus réduites, la majorité municipale (14 voix pour et 1 voix contre) a pris la décision avec lucidité et non sans tristesse, de déconstruire la piscine. Par cette décision raisonnable et responsable la majorité des élus a fait le choix de préserver pour l'avenir la capacité d'investissement dans des équipements culturels, sportifs et sociaux éducatifs s'adressant à un large public et utilisables 365 jours par an. Une réflexion est menée pour le réaménagement du site.**

Votre Maire, André Boissonnet

\*Ces chiffres annulent et remplacent ceux publiés par erreur page 7 du dernier bulletin municipal.



Outre la reconstruction des bassins affectés de graves désordres, l'évolution des dispositions réglementaires aurait imposé de nombreux travaux d'aménagement du site afin de répondre notamment aux exigences d'accessibilité : stationnement, signalétique, éclairage, revêtements des sols intérieurs et extérieurs, largeurs du cheminement et des portes, création de plans inclinés... Un cheminement usuel, aisé et confortable pour tous, aurait dû être adapté depuis le stationnement, l'accès à l'entrée principale, aux vestiaires et aux bassins.